



Le Maire de Poisat

à

Poisat, le 06 juillet 2018

Le conseil municipal, de la commune de Poisat (Isère), s'est réuni en séance publique le lundi 02 juillet 2018, à 20 heures, salle du conseil.

**Etaient présents :** M. Ludovic Bustos, Maire ; Mme Micheline Burgun, M. Claude Sirand, Mmes Marie Chaix, Isabelle Pigeon, adjoints ; M. Paul de Saintignon, Mmes Nelly Pugnale, Martine Donnet, M. Hervé Fanton, Mme Sylvie Ferrari, MM Éric Arnol, David Wager, Mme Sandrine Menduni, M. Grégory Gabrel, Mme Zohra Abdiche, MM. Jean-Philippe Di Gennaro, Thierry Luciani, conseillers municipaux.

**Absents excusés :** M. Jean-Louis Minard, adjoint ;  
Mme Nathalie Lombardo, conseillère municipale ;

**Pouvoirs :** M. Minard pour Mme Burgun ;  
Mme Lombardo pour Mme Ferrari ;

**Secrétaire :** M. Grégory Gabrel ;

Le compte rendu du conseil municipal du 11 juin 2018 n'appelle aucune remarque.

Les questions suivantes sont adoptées à l'unanimité des membres présents avec deux pouvoirs de M. Jean-Louis Minard, adjoint et de Mme Nathalie Lombardo, conseillère municipale. M. Claude Sirand n'a pas souhaité prendre part à l'avis de la commune sur le PDU.

## **METROPOLE**

Présenté par M. le Maire,

- Le groupement de commande diagnostic relatif au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) coordonné par Grenoble-Alpes Métropole afin de permettre la mise en place d'un plan d'actions.

## **DEPLACEMENTS**

Présenté par M. Hervé Fanton, conseiller municipal délégué,

- Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) de l'agglomération grenobloise qui a pour but d'anticiper les évolutions de tous les modes de déplacements pour le transport des personnes et des marchandises d'ici 2030. La commune a donné un avis favorable au PDU avec la notification de quelques remarques.

## **INTERCOMMUNALITE**

Présenté par Mme Zohra Abdiche,

- Le groupement de commande relatif à la formation du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) coordonné par la ville de Saint-Martin-d'Hères, dans le cadre d'un dispositif mutualisé pour une mise en concurrence des organismes de formation. Pour représenter la commune, Mme Zohra Abdiche a été désignée comme

déléguée titulaire de la commission d'appel d'offre du groupement, et Mme Isabelle Pigeon comme suppléante.

## **FINANCES**

Présentées par M. Paul de Saintignon, conseiller municipal délégué,

- Le versement d'une subvention de 200€ à l'Association Départementale des Transports en Commun (ADTC) ;
- La décision modificative n°1 du budget primitif 2018, fait suite à l'amortissement réalisé à tort de biens ZAC022 et ZAC023 pour des montants de 1008€ et 845€. Ces biens entrant dans le cadre de la compétence voirie ont été transférés à la Métropole.

Présenté par Mme Nelly Pugnale, conseillère municipale,

- Le maintien des tarifs de la restauration scolaire pour l'année 2018/2019.

## **PERSONNEL**

Présentées par Mme Micheline Burgun, adjointe déléguée,

- La suppression d'un poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe ;
- La suppression d'un poste d'adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe, suite à un avancement de grade.

## **URBANISME**

Présentée par M. Le Maire,

- La vente du terrain situé au 1-3 rue Hector Berlioz à Pluralis pour réaliser la construction de 10 logements sociaux, pour un montant de 100 000€.

## **MARCHE PUBLIC**

Présentée par M. le Maire,

- L'attribution du marché d'entretien des locaux communaux à l'entreprise SINE ENTRETIEN pour une durée de 4 ans.

## **INFORMATION**

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire informe les membres du conseil de la signature :

- D'un contrat de location d'une durée de 60 mois, avec la société ELECTRO CŒUR SAS, pour un défibrillateur semi-automatique. Le montant de cette location est de 720€ par an.
- D'une convention de participation aux frais de fonctionnement de la Mission Locale Sud Isère (MLSI). Le montant s'élève à 5 962.75€ pour l'année 2018.
- D'une convention de participation aux frais de fonctionnement de l'école d'Herbeys pour les enfants poisatiers scolarisés à Herbeys en 2017/2018. Le montant s'élève à 2 100€.
- D'une convention de participation financière avec la commune d'Eybens, relative au remboursement des traitements des Educateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives (ETAPS) mis à disposition de la commune. Cette participation est de 8 100€ par an.
- D'une convention avec les associations intermédiaires ADAMS et ULISSE, pour la mise à disposition de personnel, jusqu'au 31/08/2018 en cas de remplacement ou de surcroît d'activité. Le cout horaire est fixé à 19.40€ TTC.
- D'une convention de mise à disposition de locaux à titre gratuit, avec l'association Bout 'Chou pour une durée de 3 ans.

Le Maire,  
Ludovic BUSTOS